

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTERE GODIN DU 17 MAI 2002

L'an deux mille deux

Le 17 mai à 11 h 00

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Guise en séance publique sous la présidence de M. Raymond GUEHENNEUX, Président du Syndicat Mixte du Familistère Godin.

Étaient présents :

M. Raymond GUEHENNEUX, Président, M. Daniel CUVELIER, Vice-Président,
M. Jean FOSSIER , M. Jean-Pierre PREVOT.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BALLIGAND, M. Jean-Marie MARECAT.

M. Jean-Pierre PREVOT est élu secrétaire de séance

1- Présentation du film produit par le Syndicat Mixte du Familistère Godin en avril 2002 : Utopia (durée 10 minutes, réalisation Kaupunki)

2- Présentation synthétique de l'étude en cours sur la faisabilité d'une hôtellerie au Familistère, par l'agence MaHoC, attributaire de l'étude (Luc Deschamps, Martine Malaganne)

3- Convention d'utilisation du personnel communal Ville de Guise pour travaux d'entretien et réparations

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de réaliser un convention afin de pouvoir payer la Ville de Guise qui met à disposition du Syndicat Mixte du personnel pour l'entretien du site du Familistère Godin pour l'organisation des différentes manifestations.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer la convention avec la Ville de Guise afin de pouvoir payer les heures effectuées en 2002.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à signer une convention se rapportant à la mise à disposition du personnel communal par la Ville de Guise au Syndicat Mixte afin de payer les heures effectuées.

4- Convention d'aménagement public avec la SEDA

Monsieur le Président présente au Comité syndical le projet de Convention Publique d'Aménagement avec la SEDA dont les objectifs sont la conduite du programme d'acquisition foncière du Palais social, la mise en place d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, l'organisation d'une Déclaration d'Utilité Publique, la conduite du programme de relogement des habitants en relation notamment avec la libération du pavillon central, ainsi que les études et les travaux d'aménagement nécessaires dans le périmètre de la convention.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à signer la convention avec la SEDA, sachant que le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 5 942 000 € pour la période 2002-2007, comprenant une participation du Syndicat Mixte d'un montant prévisionnel de 271 000 €.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer la convention avec la SEDA.

5- Décision modificative Budget Primitif 2002 concernant la section d'investissement

Vu le budget primitif 2002, le Président propose d'inscrire à la section d'investissement les crédits suivants :

Article 020 : - 500 €
Article 275 : + 500 €

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte la proposition du Président.

6- Remboursement de frais à Monsieur Michel Racine (jury du concours en loges)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Michel Racine, paysagiste-architecte d.p.l.g. a participé au jury du concours en loges pour l'aménagement de l'ancienne peupleraie du Familistère qui s'est déroulé les 29 et 30 mars 2002.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser à Monsieur Michel Racine les frais de participation et de déplacement pour le jury du concours qui s'élèvent à 1050 € t.t.c.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à rembourser M. Racine.

7- Remboursement de frais à Monsieur Michel Guénaire (banquet de l'Utopie)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Michel Guénaire, écrivain, a participé en qualité d'intervenant aux débats du Banquet de l'Utopie du 1^{er} mai 2002 du Familistère.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser à Monsieur Michel Guénaire les frais de déplacement de Paris à Guise par la S.N.C.F. pour le Banquet de l'utopie, qui s'élèvent à 28,40 € t.t.c.
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à rembourser les frais de M. Guénaire.

8- Remboursement de frais à Monsieur Michel Vernes (banquet de l'Utopie)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Michel Vernes, écrivain, a participé en qualité d'intervenant aux débats du Banquet de l'Utopie du 1^{er} mai 2002 du Familistère.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser à Monsieur Michel Vernes les frais de déplacement de Paris à Guise par la S.N.C.F. pour le Banquet de l'utopie, qui s'élèvent à 28,40 € t.t.c.
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à rembourser les frais de M. Vernes.

9- Remboursement de frais à Dom Pierre Massein (banquet de l'Utopie)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Dom Pierre Massein, père abbé de l'abbaye de Saint-Wandrille, a participé en qualité d'intervenant aux débats du Banquet de l'Utopie du 1^{er} mai 2002 du Familistère.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser à Dom Pierre Massein les frais de déplacement de Saint-Wandrille à Guise par véhicule personnel (8 cv) pour le Banquet de l'utopie, qui s'élèvent à 145 € t.t.c (500 kilomètres à 0,29 € le km).
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à rembourser les frais de Dom Pierre Massein.

10- Remboursement de frais à Père Jacques Trouslard (banquet de l'Utopie)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Jacques Trouslard, père de l'Evêché de Soissons, a participé en qualité d'intervenant aux débats du Banquet de l'Utopie du 1^{er} mai 2002 du Familistère.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser à Jacques Trouslard les frais de déplacement de Soissons à Guise par véhicule personnel (8 cv) pour le Banquet de l'utopie, qui s'élèvent à 52,20 € t.t.c (180 kilomètres à 0,29 € le km)

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à rembourser les frais de Père Trouslard.

11- Remboursement de frais à Monsieur Pierre Deyon (banquet de l'Utopie)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Pierre Deyon, écrivain, a participé en qualité d'intervenant aux débats du Banquet de l'Utopie du 1^{er} mai 2002 du Familistère.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser à Monsieur Pierre Deyon les frais de déplacement de Paris à Guise par véhicule personnel (8 cv) pour le Banquet de l'utopie, qui s'élèvent à 110,20 € t.t.c. (380 kilomètres à 0,29 € le km).

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à rembourser les frais à M. Deyon.

12- Remboursement de frais à Madame Christiane Billion (banquet de l'Utopie)

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Madame Christiane Billion, présidente de l'Association des Habitants de la Cité radieuse de Marseille, a participé en qualité d'intervenant aux débats du Banquet de l'Utopie du 1^{er} mai 2002 du Familistère.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser à Madame Christiane Billion les frais de déplacement de Marseille à Guise par la S.N.C.F. pour le Banquet de l'utopie, qui s'élèvent à 232 € t.t.c.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la proposition du Président.

13- Règlement des frais d'hébergement, de restauration et de transport des artistes et techniciens intervenus pour l'organisation du 1er mai 2002, des journalistes, photographes et cameramen pour l'opération de communication du Familistère et des consultants et créateurs ayant mis en valeur le projet Utopia ; et frais d'hébergement et de restauration pour le concours en loge concernant l'aménagement de la peupleraie.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à régler les frais d'hébergement et de restauration des intervenants aux différentes opérations dont la liste est dressée ci-dessous :

- Hôtel Ibis de Saint Quentin pour un montant total de 1418,50 € ttc
- Hôtel-Restaurant de Guise pour un montant total de 1227 € ttc
- Hôtel de la Tour du Roy pour un montant total de 781 € ttc
- Hôtel de la Paix de Saint Quentin pour un montant total de 1943,30 € ttc
- Hôtel Mémorial de Saint Quentin pour un montant total de 704,90 € ttc
- Restaurant La Flambée à Guise pour un montant total de 184,40 € ttc
- Restaurant La Bella Vita de Guise pour un montant total de 176,10 € ttc
- Restaurant La Marcotte à Macquigny pour un montant total de 76,70 € ttc
- Traiteur « A la renommée » de Guise pour un montant de 4382,91 € ttc
- Traiteur « Bertrand » de Guise pour un total de 765 € ttc
- Taxi Patrick Boulmé de Essigny Le Petit pour un total de 198 € ttc
- Hôtel Ibis de Saint-Quentin pour un montant total de 713,50 € ttc
- Traiteur « A la renommée » de Guise pour un montant de 841,52 € ttc
- Hôtel Ibis de Saint-Quentin pour un montant total de 110,10 € ttc

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à régler les frais énoncés ci-dessus.

14- Tarifs de location du théâtre

Monsieur le Président informe qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs concernant la location du théâtre du Familistère Godin prenant en compte la mise à disposition du personnel (régisseur et agent d'entretien) et le passage à l'euro.

Afin de prendre en compte les coûts de gestion incompressibles (électricité, chauffage, assurances, personnel, perte d'exploitation en matière de visites) lors de la mise à disposition du théâtre, un tarif préférentiel est proposé avec une réduction de moitié des tarifs de location. Ceux-ci ne seront accordés que sur demande écrite par le ou les intéressé(s) au Président du Syndicat Mixte du Familistère Godin.

La gratuité ne pourra être accordée que de façon exceptionnelle pour une utilisation cohérente avec la nature et l'esprit du théâtre du Familistère dans le cadre de la signature d'une convention de mise à disposition comportant l'usage du Théâtre, les dates et les heures d'utilisation.

Le Président propose de fixer le prix de la location du théâtre du Familistère Godin à :

- 50 € par heure de location de la salle de spectacle
- 65 € par heure de location pour la salle de spectacle et le foyer

et les tarifs préférentiels à :

- 25 € par heure de location de la salle de spectacle

- 32,5 € par heure de location de la salle de spectacle et le foyer

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte la proposition du Président.

15- Contrat d'étude pour l'aménagement de l'ancienne peupleraie

Monsieur le Président informe le Comité syndical que l'équipe formée par l'agence Base paysagiste a été désignée lauréate du concours en loges organisé les 29 et 30 mars 2002 au Familistère de Guise.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer le contrat d'étude pour l'aménagement de l'ancienne peupleraie avec Base Paysagistes, d'une durée de quatre mois et d'un montant de 30 000 € h.t..

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer le contrat d'étude avec Base Paysagistes.

16- Contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la poursuite du plan d'entretien du jardin d'agrément

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'une mission de maîtrise d'œuvre doit être confiée à Monsieur Boulange, horticulteur à Guise, pour coordonner le plan d'entretien du jardin d'agrément jusqu'à la fin du chantier d'insertion le 31 juillet 2002.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Boulange, horticulteur à Guise, pour une durée de 2 mois et 10 jours à compter du 21 mai 2002 pour un montant de 915 euros, la mission comprenant douze journées de travail.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer le contrat.

17- Transfert du droit de préemption

Monsieur le Président expose au Comité syndical que l'exercice du droit de préemption urbain renforcé des immeubles situés dans le périmètre défini dans les statuts du Syndicat mixte du Familistère Godin doit être transféré par la Ville de Guise au Syndicat Mixte, afin que ce dernier puisse réaliser le programme Utopia.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'accepter le transfert par la Ville de Guise de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé dans les limites du périmètre défini par les statuts du Syndicat mixte c'est à dire la section du cadastre AW lieudit « la rue des près ».

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte la proposition du Président.

18- Droit de préemption – délégation au Président

La Ville de Guise doit transférer le droit de préemption urbain renforcé au Syndicat Mixte dans les limites du périmètre défini par les statuts du Syndicat Mixte à savoir la section du cadastre AW lieudit « la rue des près », institué par délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Guise des 11/12/1987 et 16/12/1992.

L'exercice du droit de préemption urbain renforcé apparaît nécessaire pour la réalisation du programme UTOPIA de valorisation culturelle et touristique du Palais Social et de réhabilitation du logement.

Monsieur le Président sollicite du Comité Syndical l'autorisation d'exercer au nom du Syndicat Mixte les droits de préemption transférés par la Ville de Guise et définis par le Code de l'Urbanisme.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accorde au Président l'autorisation sollicitée.

19- Direction du programme Utopia

Monsieur le Président expose au Comité syndical que la direction et la coordination du programme Utopia supposent que soient précisé le dispositif opérationnel de direction du programme Utopia : Monsieur Frédéric Panni, conservateur du patrimoine, se verrait confier la mission de chef du programme, tandis qu'un coordinateur extérieur au Syndicat mixte et sous contrat avec ce dernier doit être chargé de la coordination générale du Syndicat Mixte avec l'ensembles des acteurs et partenaires, de la programmation générale et de faire respecter par chacun le calendrier de la programmation.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de principe du Comité syndical le dispositif opérationnel de direction du programme Utopia tel que présenté ci-dessus.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve le dispositif opérationnel de direction du programme Utopia.

20 - Economats restauration façades et toitures (ailes est, ouest et sud) Marché Public – Appel d'Offres ouvert

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat Mixte a lancé un appel d'offres concernant les travaux de restauration des façades et toitures des économats (ailes est, ouest et sud) classées au titre de la Loi sur les Monuments Historiques. Le projet de consultation établi par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Thierry

Algrin, maître d'œuvre, comprend six lots avec une tranche ferme (ailes est et ouest) et une tranche conditionnelle (aile sud).

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à signer le marché avec les entreprises ayant présenté les meilleures offres.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise le Président à signer le marché public d'appel d'offres ouvert.

**Fait et Délibéré, les Jours Mois et An susdits
Suivent les signatures**